



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlement no 247

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité,

PRENEZ AVIS qu'un projet de règlement numéro 247 abrogeant et remplaçant les règlements numéros 176, 205 et 220 concernant le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux a été présenté lors d'une séance du conseil tenue le 5 avril 2022.

Cette modification vise l'ajout d'un nouvel élément à propos de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage. Ce code d'éthique et de déontologie contient les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et impose aux employés diverses obligations notamment en matière de conflits d'intérêt, de la réception d'avantages divers, de discrétion et de confidentialité, d'utilisation de ressources de la Municipalité, du respect des personnes, de la loyauté envers la Municipalité et de la sobriété au travail.

L'adoption du règlement numéro 247 est prévue à l'occasion de la séance du conseil municipal qui sera tenue le 2 mai 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal sise au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 6 avril 2022.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 6^e jour d'avril 2022.

Heidi Lafrance,
Directrice générale et greffière-trésorière